



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/609
31 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 30 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le 28 juillet 1996, le Président Bill Clinton, parlant devant des anciens combattants, a demandé à la communauté internationale d'imposer de sévères sanctions à la Libye et à d'autres États, alléguant que ceux-ci encouragent le terrorisme.

Le Président américain, en lançant ces graves accusations contre la Jamahiriya de façon inconsidérée et sans éléments de preuve à même de les étayer, nuit à la réputation internationale de la Jamahiriya et entrave le développement de ses relations internationales. Cela survient au moment où la Jamahiriya réitère sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et réaffirme qu'elle est résolue à coopérer avec la communauté internationale en vue de lutter contre ce phénomène odieux dont les méfaits touchent aussi la Jamahiriya. La Jamahiriya a déjà réfuté les allégations américaines et a demandé au Secrétaire général de l'ONU d'envoyer une mission en vue de vérifier qu'aucune activité susceptible d'avoir un lien avec le terrorisme n'a lieu sur le territoire libyen, mais malheureusement ce sont les États-Unis qui continuent d'entraver l'envoi d'une telle mission afin de pouvoir facilement continuer à réitérer leurs allégations hostiles et de justifier le maintien des sanctions contre la Jamahiriya.

La Jamahiriya, rejetant catégoriquement ces accusations dénuées de tout fondement, souhaite qu'il soit mis fin à ces allégations qui ne visent qu'à ternir sa réputation et à trouver un bouc émissaire en vue de masquer l'incapacité du Gouvernement américain de faire face au terrorisme intérieur croissant, et elle demande au Conseil de sécurité de se réunir d'urgence en vertu du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte en vue d'étudier cette position à même de continuer de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, d'écouter la position de la Jamahiriya sur la question du terrorisme et de s'assurer qu'elle est prête à prendre les mesures que la communauté internationale juge nécessaires en vue de lutter contre ce phénomène mondial odieux.

Le Représentant permanent
(Signé) Mohamed A. AZWAI
